

Objet : RESSOURCES HUMAINES**Création d'un emploi saisonnier d'Animateur**

Intervenant en langue anglaise

Rapporteur : Monsieur Del Col

Madame BOISSON, Adjointe déléguée, informe le Conseil Municipal que dans le cadre des cours d'initiation à l'anglais dans les classes des écoles primaires de CORNEBARRIEU, il conviendrait de créer un emploi d'Animateur, non titulaire.

Cet agent exercerait des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, compte tenu du nombre de cours effectués durant le temps scolaire pour une durée maximale de six mois équivalent temps plein, pendant une période de douze mois.

Les caractéristiques de cet emploi seraient les suivantes :

- **Grade** Animateur
- **Niveau de recrutement** Conditions d'accès au grade d'Animateur
- **Temps de travail** Maximum de six mois d'équivalent temps plein sur une période de douze mois
- **Niveau de rémunération** 2^e échelon du grade, indice brut 315
- **Calcul de la rémunération** Selon la formule $\frac{TH \times X \times S}{12}$

TH = Tarif horaire sur la base de 2/151,67^e du premier échelon du grade

X = Nombre d'heures de travail effectuées chaque semaine

S = Nombre de semaines de travail dans l'année (40)

12 = Nombre de mois

- **Période de création** Du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'Animateur non titulaire pour effectuer des cours d'initiation à l'anglais dans les classes des écoles primaires de CORNEBARRIEU. Cet agent exercerait des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une période maximale de six mois équivalent temps plein, pendant une période de douze mois ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Maire,
Gilles de FALETANS**